

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4034-2018

---

**INTRAGAZ, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE**, société en commandite dûment constituée en vertu des lois du Québec et ayant sa principale place d'affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en la ville de Trois-Rivières, dans le district de Trois-Rivières, province de Québec, agissant aux fins des présentes par son commandité Intragaz inc., corporation régie par la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec), ayant son siège social à la même adresse;

(ci-après la « Demanderesse » ou « Intragaz »)

---

#### AFFIDAVIT

---

Je soussigné, **ROCK MAROIS**, faisant affaires au 6565, boul. Jean-XXIII, en les ville et district de Trois-Rivières, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis président d'Intragaz;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « 2<sup>ième</sup> Demande amendée afin d'obtenir l'autorisation de procéder à des investissements dans le but d'accroître la capacité du site d'emménagement de Pointe-du-Lac et demande d'examen d'un projet de construction de pipeline »;
3. Tous ces faits allégués sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Trois-Rivières, ce 25<sup>ième</sup> jour de janvier 2019 :

---

**ROCK MAROIS**

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi  
À Trois-Rivières, ce 25<sup>ième</sup> jour de janvier 2019

---

Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec